



En soutien aux salarié-es mécontent-es et opposé-es au projet de plan social chez Orange **jeudi 5 octobre entre 11h00 et 12h00**

à l'occasion du Comité Social et Économique Central (CSEC) sur ce projet

Rassemblements présents :

- à **Paris**, sur la place d'Alleray, lieu où se tiendra le CSEC
- à **Cesson-Sévigné**, 9 rue du chêne Germain, devant le bâtiment 1

Et à distance, **débrayage** partout avec possibilité de nous rassembler sur [TEAMS](#)



Signez la pétition contre le plan social
qui sera remise à la direction

<https://chng.it/mNgGksSpFJ>

Droit de grève

Des préavis de grève nationaux ont été déposés par la CGT et SUD pour tous les salarié-es (fonctionnaires titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public, y compris les services cycliques, ainsi que celles et ceux appelé-es à les remplacer) du groupe Orange (toutes les divisions, y compris OBS SA). Il démarre le mercredi 4 octobre à 17h00 et couvre également les vacances HO et HNO incluant les vacances de travail HNO avant et après la journée concernée.

Si vous souhaitez vous mettre en grève ou débrayer :

- Vous n'êtes légalement pas contraint-es d'en avvertir votre responsable à l'avance
- Votre responsable ne pourrait vous demander que le lendemain si vous étiez en grève, vous auriez alors l'obligation de lui répondre

Pour les **salarié-es de droit privé** et les fonctionnaires **détaché-es** :

- Si l'arrêt du travail est inférieur ou égal à une heure, retenue sur salaire mensuel = 1/160^e
- Si l'arrêt du travail est supérieur à une heure et inférieur ou égal à une demi-journée = 1/50^e
- Si l'arrêt du travail dure toute la journée = 1/30^e

Pour les **fonctionnaires** en position normale d'activité :

- La journée est indivisible = 1/30^e